



**CR DE LA RÉUNION DE CD
DU CSR OCCITANIE
17 septembre 2017 à Auzat (09)**

Étaient présents.es :

Membres du CD : Christian Amiel (Kinou), Dominique Blet, Leslie Cardot, Philippe Ducassé, Yvette Francoual-Valette (Cissou), Suzanne Jiquel, Jean-Luc Lacrampe, Bertrand Laurent, François Masson, Jean-Michel et Laurence Salmon, Benjamin Weber (Tigrou), Lucienne Weber.

Président.e.s de CDS : Philippe Ducassé (CDS 32), Fabrice Fillols (CDS 66), Jean-Luc Lacrampe (CDSC 65), François Purson (CDS 11), Nicole Ravaiau (CDS 09), Lulu Weber (CDSC 31).

GE régionaux : Robert Guinot.

Présidents de commissions : Lucas Baldo (Co J), Olivier Guérard (EFS), Jean-Michel Salmon (SSF).

Technicienne environnement : Delphine Jaconelli.

Inconnue fédérée qui a vu de la lumière : Laura Durand.

Étaient excusé.e.s :

Membres du CD: Odile Bès, Daniel Cavaillès (Papy), Joël Danflous, Didier Gignoux, Sarah Jourdan, Vanessa Kysel, Fabrice Rozier.

GE CSR : Nadine Valla.

Début de la réunion à 9h34. Lulu s'en va chercher son enfant et Jean-Phi coincés devant leur voiture.

Financement et trésorerie

▼ Situation trésorerie

Laurence présente un powerpoint sur le bilan de la trésorerie.

Il reste, en subventions à recevoir au titre des sentiers karstiques :

- 4 200 € de l'Agence de l'eau,
- 10 000 € du Conseil Régional.

La demande auprès du Conseil Régional n'a pas encore été examinée.

Remarques sur le bilan financier :

- Pour le stage canyon : ce stage est à l'équilibre, la différence entre le réalisé et le réel est la subvention accordée par le CSR à ce stage.
- Des bénéfices sur les deux stages de spéléo (initiateur et perfectionnement sur 3WE).

Question : d'où viennent les aides financières pour les sentiers karstiques ?



Réponse : de l'Agence de l'eau, du Conseil Départemental, du Conseil Régional, et de privés (notamment de banques).

Actuellement, on a tendance à toucher ce qu'on demande au niveau des subventions. Attention donc à ne plus surévaluer la demande pour avoir ce qu'on veut ou alors à être prêt à le justifier.

Laurence présente le tableau ci-dessous qui récapitule les aides du Conseil Régional qui étaient en instance depuis 2013 au CSR E. Les bilans prévisionnels avaient été construits par l'ex région E mais les bilans réalisés, les bilans des actions, le compte rendu technique des formations des bénévoles et les scans des factures n'avaient pas été transmis au service concerné. Ces 3 dossiers en retard bloquent l'avance qui pourrait être perçue sur le dossier de l'année sportive 2017 qui a été déposé par le CSR O. Laurence précise que le bilan réalisé doit être du même montant que le bilan prévisionnel, sinon l'aide est réduite au prorata des factures fournies. Ceci explique que le montant du dossier AF388 ait été de 269,80 € au lieu des 1 000 € accordés.

Date	Dossier	Année	Année sportive	Montant prévu	Montant perçu
10/07/2017	AF265	2013	2014	1 500 €	1 500 €
30/08/2017	AF388 avance	2014	2015	1 000 €	1 000 €
30/08/2017	AF388	2014	2015	1 000 €	269,80 €
	AF441 avance	2015	2016	1 000 €	1 000 €
	AF441	2015	2016	1 000 €	
	Total prévu			5 500 €	3 769,80 €

Laurence demande que les 3 769,80 € perçus des actions de l'ex CSR E soient employés à augmenter la subvention du rassemblement Caussebard de 1 000 € à 1 500 €. Une discussion s'en suit. Elle amène à la conclusion qu'il n'y a pas de raison d'augmenter l'aide du rassemblement Caussebard sans augmenter d'autant celle du congrès régional. Actuellement le CSR O accorde 1 000 € à chaque rassemblement (décision de 2016). Ponctuellement, on reste ouverts pour étudier une rallonge en cas de déficit, sur présentation d'un budget réalisé.

On se pose la question du lieu des rassemblements pour réduire les dépenses (par exemple la location de barnums dans l'Hérault coûte cher). Raisonement : on ne peut plus avoir tant de souplesse, réduire les coûts est une priorité.

Différence entre un rassemblement Caussebard et régional : on est obligé de faire le Caussebard là où il y a des trous, ce qui pose un peu plus de contraintes. Il faut quand même chercher un moindre coût. Proposition : discuter après l'action pour voir au niveau du CSR si on rallonge ou pas.



Discussion sur les règles à suivre en cas de déficit : pas de règle ! Il faut donc que l'organisateur ait une trésorerie. Est-ce que le CSR doit absorber une mauvaise gestion ?

Inquiétude pour le Caussenard : avant la fusion, le CSR E donnait 1 250 € et maintenant le CSR O donne 1 000 €. Le déficit avant cette année pouvait atteindre 2 000 € par Caussenard, souvent absorbé par le CDS organisateur.

Proposition, si un Caussenard est bénéficiaire, de provisionner pour le prochain. Tout le monde n'est pas d'accord puisque c'est souvent l'organisation qui se démène pour avoir un moindre coût, et que ça n'est pas juste que le bénéfice ne lui revienne pas.

Remarque : des mémoires ont été réalisés pour aider à l'organisation d'un RIF, d'un rassemblement. Les organisateurs.rices de rassemblements sont invité.es à les consulter.

Une proposition est faite de prévoir une commission de relecture des actions pour lesquelles le CSR est engagé, ce qui permettrait de voir plus tôt un défaut d'organisation... Aucune suite n'est donnée.

▼ Subventions 2017 et années suivantes.

Le CNDS a donné 24 500 € pour 2017 pour certains projets du CSR O (tous les stages, les sentiers karstiques et les actions du CSR (rassemblements)). Aujourd'hui, le financement ne se fait que sur les actions propres. Les frais généraux sont donc répartis sur les différentes actions.

On rappelle que les clubs ne touchent pratiquement plus de subventions.

Après un rapide tour de table, il s'avère que le CNDS n'a pas la même politique sur les différents départements. Il y a un gros boulot de contact à mettre en place/maintenir avec la DDJS de la part des CDS.

Conseil Régional : l'aide aux petit clubs de l'ex région F (750 € par club) a été étendue à toute la région mais sévèrement modifiée : il faut maintenant avoir plus de 21 jeunes dans nos clubs pour y prétendre, donc cela touche très peu de clubs dans la région. Une solution envisageable est que les EDS se transforment en association loi 1901 pour toucher ces subventions.

Il est conseillé d'aller solliciter les Conseils Départementaux pour tenter d'obtenir des nouvelles subventions.

Fonctionnement

▼ Convention de fonctionnement régional décentralisé.

La fusion/création du CSR Occitanie a rendu caduque la convention de fonctionnement régional décentralisé signée entre la fédé et l'ex CSR F. Il est donc important de réécrire le texte d'une nouvelle convention mettant en avant en quoi le CSR O est un élément moteur pour la vie de la fédé pour que celle-ci aboutisse.

Les points forts du CSR O :

- Expertise en sentiers karstiques. Inventaire pollution.

Comité de Spéléologie Régional Occitanie

7 rue André Citroën 31130 BALMA

Tél. : 05 34 30 77 45 – Email : comite.speleo.midipy@free.fr

<http://www.comite-speleo-midipy.com> et www.csr-e.fr

<http://pollution-karst.com>



- Mettre en avant le projet scolaire avec notamment le service civique (voir plus bas).
- JNSC d'été : testées et approuvées par le CSR O.
- Actions canyon : Peut-on arriver à valoriser les actions en canyon au niveau régional ? Bertrand tente d'y réfléchir
- ▼ Mode de financement des expés.

Discussion précédente : on garde les mêmes critères pour l'instant (critères de l'ex CSR F).

Olivier se charge de ré écrire les critères de manière claire en reprenant le compte rendu d'une précédente réunion. Il faut lui envoyer la version existante.

Remarque : à rajoute par rapport à la discussion précédente : demander à l'expédition de fournir au CSR O un compte rendu sous forme numérique avec accord de le publier sur le site de la région O.

Plan de développement

On reporte ce point à la prochaine réunion puisque le temps n'est pas suffisant pour qu'on ne bâcle pas l'histoire.

Communication

- ▼ Rassemblements régionaux.

Info: le prochain rassemblement régional aura sûrement lieu le premier week-end d'avril à Nant dans l'Aveyron (à confirmer).

A faire: prévoir la rotation des prochains rassemblements avec non superposition avec le Caussenard, ni les années précédente et suivante.

Philippe s'occupe de proposer une rotation pour les congrès. Tigrou lui envoie le premier document de travail.

- ▼ SpéléOc.

Bilan de ce qui avait déjà été discuté et des recherches de Lulu et Delphine : on garde au moins un envoi gratuit à tous les fédérés. Evolution possible : passer en couleur et/ou à deux exemplaires/an.

Des devis ont été faits pour tirages puis livraison:

La région Occitanie compte environ 1 700 fédérés, on a donc retenu 1 500 exemplaires à tirer, déduction faite des doublons (personnes habitant sous le même toit).

- 20 pages couleur, 1 500 exemplaires : 943 € HT. 100 exemplaires supplémentaires 34 €.
- 24 pages couleur, 1 500 exemplaires : 1 043€ HT.
- 36 pages couleur, 1 500 exemplaires : 1 497€ HT.

Ce qui rentre dans les coûts d'un SpéléOc : impression, routage et envoi.

C'est le cafouillage... En gros : 3 SpéléOc dans l'ex région E : 6 000 € et 2 gros SpéléOc couleur sur la région étendue : 6 000 €.

Le CSR O souhaite conserver au moins celui de l'AG avec les 3-4 premières pages réservées aux rassemblements.



Une discussion est engagée sur les financements possibles de cette publication :

- Intégration de pubs ? (Expé à Montpellier...)
- Combien on leur demande ? Lui (le Monsieur Expé de Montpellier) aura sûrement un tarif à donner en fonction de la place qu'on lui laisse.
- Autres idées : Résurgence/Cévennes Evasion/MTDE/AV, Tigrou est content parce que ça ressemblera plus à son magazine Voici qui commence par plein de pubs.

Les présents actent la création et l'envoi de deux SpéléOc couleur dans l'année, entre 20 et 36 pages, calés sur les rassemblements.

▼ Bilan & perspectives JNSC juillet.

Le bilan a été envoyé au CA national, très positif, à l'encontre des retours des JNSC d'octobre (qui avaient montré un certain essoufflement). Pour le canyon, c'est positif d'avoir changé la date. Les 2/3 des actions ont été faites en canyon mais en même temps c'était aussi pour ça qu'on voulait avoir des JNSC en été.

On reste sur deux dates de JNSC dans l'année (juin et octobre).

Bertrand fait passer le CR des JNSC pour l'insérer à ce CR.

▼ SpéléOCanyon.

Est-ce qu'on ne remplacerait pas les 7/77 par ce rassemblement, une fois tous les 2ans ?

▼ Sentiers karstiques.

Ordre d'inauguration des sentiers karstiques : 31/81/65/32 (inauguration le 7 octobre)/46 en projet, bien avancé.

On arrive à la fin du financement de 4 sentiers karstiques.

Ordre de grandeur du budget d'un sentier karstique : 20-30 000 €.

On essaye de passer sur un projet de deux ou trois sentiers karstiques. Il faut minimum 1 an de travail pour un sentier.

Conseil pour la réalisation d'un sentier dans les meilleures conditions : sentier sur une seule commune, avec un seul interlocuteur.

Quels sont les deux sentiers suivants (le but final étant d'avoir au moins un sentier par département) ? Ci-dessous les projets dans les différents départements :

- Lot (46) :

Le sentier du Lot est bien avancé mais le CDS semble peu impliqué... Le Parc naturel, au travers de Vincent Biot, y bosse. Peut-être faut-il chercher une solution par lui. Vincent souhaite le lancer l'année prochaine mais avec de gros aménagements. Les délais ne sont pas précis.

- Lozère (48) :

Un projet existe, porté par le Parc naturel régional. Il faudrait savoir à quel point ils vont collaborer. Les rencontrer pour plus d'info.

- Aude (11) :

3 sentiers en projet :

- ▬ 1 dans le minervois.
- ▬ 1 du côté de Belvis. Pour l'instant, en contact avec la mairie. François P. veut bosser dessus avec l'application smartphone qu'il a développée sur la Clape.
- ▬ 1 sur la Clape. Une application pour smartphone est d'ores et déjà opérationnelle. En suspens car il y a des problèmes avec la zone littorale. Il y a deux portions où il n'y a pas de sentier officiel. L'aigle de Bonelli a niché, ce qui entraîne

Comité de Spéléologie Régional Occitanie

7 rue André Citroën 31130 BALMA

Tél. : 05 34 30 77 45 – Email : comite.speleo.midipy@free.fr

<http://www.comite-speleo-midipy.com> et www.csr-e.fr

<http://pollution-karst.com>



des problèmes avec la LPO (cet aigle aurait été tué mais personne ne veut croire l'autre). Présence de Centaurée, fleur endémique de la Clape, mais le sentier ne dérange pas selon les organisateurs.rices. La mairie de Gruissan refuse d'officialiser des sentiers non déclarés. Le long du sentier, il y a un effondrement, une grotte avec de l'archéologie, une source, bref tout comme il faut. L'application sur smartphone permet de faire le sentier sans encombre, puisqu'elle répertorie les sites remarquables, sans conseiller d'itinéraire. Le CDS ne peut pas avoir une position officielle. Le CSR n'est pas trop d'accord pour diffuser cette application qui incite les gens à aller là où la commune n'autorise pas. L'appli n'est pas encore publiée.

Suggestion : Utiliser l'appli pour les autres sentiers, dans l'idée d'ajouter une plus-value aux projets futurs. Philippe se propose de faire le bêta-testeur... On ne sait pas trop ce que ça veut dire mais ça a l'air cool !

(Un bêta-testeur se charge d'essayer l'appli - dans le cas présent - avant qu'elle soit mise en service, pour débusquer un maximum de bugs, ceci dans le but de les résoudre et de mettre sur le marché un produit qui fonctionne, en théorie...)

- Hérault (34) :

Un projet était en cours mais a capoté à cause d'un changement de mairie. Voir si on peut ressortir le dossier. Jean-Michel pense savoir où il est.

- Ariège (09) :

On en est au stade observation.

- Aveyron (12) :

Complicé. Il existe déjà un petit parcours pour les scolaires (un jeu de piste pour trouver la pollution d'une source). Le CSR souhaiterait intégrer ce parcours aux sentiers karstiques. Gilles CONNES (le monsieur qui a créé le jeu de piste) a vendu le concept du parcours au Parc naturel. Des possibilités ont été évoquées pour que le CSR participe à une amélioration du sentier actuel (maquettes 3D, appli smartphone...) mais cela reste encore assez confus.

Autre solution : faire un autre sentier karstique à partir de zéro.

- Pyrénées Orientales (66) :

La trame existe mais le sentier n'est pas organisé. La communauté de communes sur laquelle est le sentier a déjà validé le projet.

Il existe un autre projet dans le Conflent. Il y a des grottes hébergeant des chiroptères devant lesquelles il y a déjà quelques panneaux explicatifs.

Problématique de charte graphique : la réserve veut garder la sienne.

- Gard (30) :

Un sentier a été inauguré en 2016 autour de la grotte de La Cocalière.

Questions diverses :

- quel entretien pour ces sentiers ? : Ils sont souvent situés sur des sentiers déjà existants, donc ce sont les communautés de communes qui s'en occupent (après convention).
- met-on le site des sentiers karstiques du CSR O à jour avec ces sentiers?

Décision :

- modernisation des sentiers existants (avec application smartphone),
- création de 2,5 ou 3 nouveaux sentiers karstiques : l'Aude (plateau de Belvis), les Pyrénées Orientales (Fabrice F. se propose de voir avec son CDS s'ils sont chauds), le Lot en fonction de ce que dit Vincent Biot.

Comité de Spéléologie Régional Occitanie

7 rue André Citroën 31130 BALMA

Tél. : 05 34 30 77 45 – Email : comite.speleo.midipy@free.fr

<http://www.comite-speleo-midipy.com> et www.csr-e.fr

<http://pollution-karst.com>



Formation

▼ Projets scolaires.

Rappel de la situation : Il y a beaucoup de projets en cours avec les scolaires, et d'autres potentiels. C'est un axe fort du CSR O, une des lignes de priorité de notre plan de développement. Le CSR O a demandé des subventions dans le cadre « Héritage 2024 » du CNDS (dans le cadre des JO). On avait demandé 10 k€ en 2017, 20 k€ en 2018 et 20 k€ en 2019. On a eu 5 k€ en 2017. Il faut donc qu'on utilise cette subvention et surtout qu'on explique comment.

Damien Chigot a été nommé à la CTN avec un poste spécifique à la question scolaire. Il remplace José. Il est fédéré dans l'Ariège et est bien motivé pour bosser avec nous. Beaucoup de positif.

Qu'est-ce qu'on fait avec les 5 000 € ?

Actuellement on a 4 établissements conventionnés.

Quels sont leurs besoins ? (Voir le tableau ci-dessous :)

Projet	Besoins	Devis	Total demandé	Accordé
Lycée Peytavin, Mende	6 équipements spéléo Cévennes Evasion	2 831,61 €	2 911,61 €	1 300,00 €
	6 lampes Stoots	530,00 €		
Lycée Déodat, Céret	6 équipements spéléo Cévennes Evasion	2 480,81 €	2 480,81 €	1 300,00 €
Lycée Maillol, Perpignan	Transport et prestations	5 000,00 €	5 000,00 €	1 300,00 €
Rassemblement jeunes mai - juin 2018	Hébergement, repas			1 100,00 €
TOTAL				5 000,00 €

Résumé :

- Lycée de Mende : il y a une section sportive. En parallèle, les jeunes travaillent en MPS (enseignement d'exploration) en seconde et en TPE, puis en première sur le côté scientifique. Par ailleurs, il y a un projet scientifique Erasmus au travers d'un échange avec d'autres pays. Ils demandent du matériel.

- Lycée de Céret : 16 secondes travaillent en MPS et quelques 1^{eres} S. Ils souhaitent augmenter le nombre de participant.e.s. Ils demandent du matériel.

- Lycée de Perpignan : il y a un projet avec des élèves handicapé.es de sorties en binôme avec un.e élève valide. Ils font des sorties canyon et spéléo. Ces sorties sont encadrées par un.e pro. Les organisateurs.rices ont touché 1 000 € du CNDS pour ce projet-là. Une dizaine de sorties annuelle sont prévues. Ils demandent une aide pour les transports.

Comité de Spéléologie Régional Occitanie

7 rue André Citroën 31130 BALMA

Tél. : 05 34 30 77 45 – Email : comite.speleo.midipy@free.fr

<http://www.comite-speleo-midipy.com> et www.csr-e.fr

<http://pollution-karst.com>



- Rassemblement jeunes mai-juin 2018 : il est prévu que tous les jeunes participant.e.s à ces projets se retrouvent à Mende. La section sportive de Mende a besoin de ce rassemblement puisque ses élèves encadreront celle.ux des autres établissements pour valider leur formation. Ils en profiteront pour présenter leurs travaux aux autres.

Autres sources de financement proposées pour ces projets : les enfants vendent des chocolats. Remarque de Tigrou : la Chine est devenue 1^{ère} puissance mondiale comme ça.

Le matériel acheté sera la propriété des établissements. Ils seront responsables du matériel. Le but est de détacher l'activité spéléo du/de la professeur.e fédéré.e, de pérenniser l'action scolaire.

Répartition suivante pour les actions proposées :

- dans le futur : embaucher un service civique pour faire le tour des établissements qui font des activités en lien avec la spéléo (Ultima Patagonia, certains pro qui sortent régulièrement avec des scolaires). Ce qui permet aussi de mettre en avant le bénéfice de notre échelon régional pour le national. Comment faire de la spéléo à l'école ?
- la question des Universités : Damien (CTN) va voir ce qu'on peut faire.
- à savoir : il existe une nouvelle réglementation pour faire du canyon ou de la spéléo à l'école. Damien doit nous faire un topo là-dessus.

Acte : On travaille sur l'embauche d'un service civique. Première action à faire : établir la fiche de poste.

Remarque : la région Aquitaine a embauché deux services civiques, donc on peut prendre des infos chez eux.

Date d'embauche prévue : janvier 2018 pour finir fin juillet.

Jean-Luc et Lulu tentent de trouver comment ça marche.

▼ Stages 2017 et 2018.

Stage de Papy dans l'Aude à Toussaint : initiateur et perfectionnement. Il reste des places.

Projets de stages :

- Laurent Prodeau proposera un stage scientifique, perf et peut-être initiateur en Lozère en février prochain,
- Camp d'exploration jeunes à la Pierre Saint-Martin : en reparler avec Didier Gignoux.

▼ Harmonisation financement des stages.

Non traité.

▼ Aides à la formation.

On n'a pas réussi pendant l'été à sortir un document propre. Lire le dernier document envoyé par Bertrand et lui faire des retours.

On en a besoin pour le prévisionnel de 2018, on se fixe donc cette date pour sortir un document.

Un travail de collectivisation des moyens de fonctionner des différent.e.s organisateurs.rices est à faire pour pouvoir harmoniser de la meilleure des manières possible.

Comité de Spéléologie Régional Occitanie

7 rue André Citroën 31130 BALMA

Tél. : 05 34 30 77 45 – Email : comite.speleo.midipy@free.fr

<http://www.comite-speleo-midipy.com> et www.csr-e.fr

<http://pollution-karst.com>



Deux modes de fonctionnements ont été mélangés après la fusion, on a besoin de mettre au clair.

▼ Prêt/location du matos CSR.

On a des cordes, amarrages... qui sortent assez souvent (5-6 fois par an) mais le reste (matos initiation, grosses tentes) sert plutôt une fois par an. Le coût réel du matériel aujourd'hui est estimé à 320 € par an (entretien courant).

Proposition pour la location : 50 € par location pour le matos collectif (cordes et amarrages) quelle que soit la durée de la location, 10 € par matos perso (équipement).

Qui paye ? Tout le monde, mais quand il s'agit d'actions régionales, le CSR fait don du prix de location.

Discussions :

- mettre plus cher pour avoir un même tarif lors du prêt de matos par un club ou un CDS ?
- mettre gratuit pour qu'il serve plus ? Attention, il faut que le matériel revienne...

Jean-Michel nous présente la convention qu'il a préparée pour le prêt du matos, qui est modifiée à la marge. Pour les tarifs, on prend la grille tarifaire du CDSC 31 (en annexe).

Divers

▼ Organisation réunion grandes régions 2018 et AG nationale.

• Réunion Grande région sud-ouest : Elle a été prévue le 20 janvier par la FFS mais ça n'est pas pratique. On préférerait le 21. Pas de réponse encore de la fédé mais a priori pas de problème. Ce sera à Balma au CROS, vient qui veut.

• AG nationale : le CSR O organiserait la prochaine AG de la fédé en 2018, à Toulouse au CROS si on peut le réserver tout le week-end.

Après un coup de fil à Gaël (le président !) pendant la pause de midi : on fêtera bien l'anniversaire de la mort de Louis XVI avec les grands chefs de la fédé le 21 janvier 2018 au siège du CSR O à Balma.

Par contre, l'AG sera à Méaudre (Vercors) en 2018.

Pourquoi ne pas envisager un congrès national en 2020... Petite idée si jamais, à proposer dans les six mois. Le Gers est bien chaud, ils feront sans doute appel aux copains. On verra.

▼ Concours géoscience en cours.

Deux concours géosciences sur les académies de Toulouse et de Montpellier sont en cours.

Académie de Toulouse : déjà 2 sorties sur 4 places offertes aux lauréat.e.s (4 journées /participants).

On reste sur 4 lots dans chaque académie. A voir avec Spelunca s'ils peuvent offrir un abonnement à chaque établissement gagnant.

▼ 50 ans du SSF 11.

L'année prochaine, on fête les 50 ans du SSF de l'Aude (10 ans après les 40 ans...)

Le SSF de l'Aude souhaite faire une manif à Cabrespine.

Date : octobre 2018, le week-end qui suit les JNSC. Une subvention sera très certainement demandée au CSR.

Déroulement : l'anniversaire sera associé au barnum départemental.

Il faudrait avoir un budget prévisionnel pour le début d'année 2018 (janvier/février) pour l'intégrer au budget prévisionnel du CSR.

Comité de Spéléologie Régional Occitanie

7 rue André Citroën 31130 BALMA

Tél. : 05 34 30 77 45 – Email : comite.speleo.midipy@free.fr

<http://www.comite-speleo-midipy.com> et www.csr-e.fr

<http://pollution-karst.com>



Proposition : le transformer en exo régional ? Le CSR trouve que c'est une bonne idée.
Lulu n'écoute rien, elle s'excuse platement...
Il y a réunion du CA du SSF régional bientôt, ils en parlent ensemble.

▼ Pb convention accès grotte (François M)

Michel Wienin travaille sur une étude géologique complète de cavité avec publication, en partenariat avec Tautavel et 3 lycéens.

Problème : Qui est responsable en cas d'accident ? On n'a pas envie d'y mettre une grille.

Une solution serait la convention, le propriétaire sera protégé si il y a un accident mais à condition de fermer l'entrée.

Il faut se tourner vers le service juridique de la fédé.

S'ils ne sont pas fédérés, attention !

Bilan : voir avec le propriétaire ce qu'il veut faire, conventionner.

Il faut qu'il mette sa grille parce qu'actuellement la cavité n'est pas protégée.

Idée : mettre une grille fermée par un écrou de 13.

▼ Trombinoscope à finir (Lucas).

Pour ne plus avoir d'excuse, Cissou prend les photos de tout le monde...

▼ Liste de diffusion CSR O.

On acte d'ajouter sur la liste CSR O les présidents de CDS qui le souhaitent.

Prochaine réunion le 20 janvier à 14h à Balma (le 21, c'est la réunion grande région sud-ouest, à Balma aussi).

Fin de la réunion à 16h19.

Le Président Benjamin Weber	Le secrétaire adjoint Lucas Baldo La secrétaire Vanessa Kysel
--------------------------------	--





Comité Départemental de
Spéléologie
et de descente de Canyon
Haute-Garonne

Association Loi 1901 n°6.779
Siret 44105466500019
Site Web : <http://cds31@free.fr>

MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU
« PRET DE MATERIEL AU CDS PAR LES CLUBS »

Préambule :

Lors d'actions ou manifestations, du CDS 31 ou de ses commissions, du matériel technique est nécessaire. Il a été convenu, il y a quelques temps, que le CDS n'investirait plus dans du matériel. Les arguments avancés étaient : investissement important pour une utilisation assez éphémère, gestion des EPI (contrainte, durée de vie), les clubs ne sont pas déficients en matériel pour leurs activités traditionnelles – donc pas de nécessité d'y remédier.

Seules deux commissions gèrent du matériel technique. La Commission Secours – pour des interventions rapides et parce que le matériel spécifique secours n'existe pas dans les clubs - et la Commission Ecole Départementale de Spéléologie 31 - pour subvenir au déficit de matériel individuel à prêter aux nouveaux venus dans les clubs. S'il est disponible, le matériel géré par la SSS 31, peut être prêté gracieusement pour des actions du CDS ou de ses commissions, selon les modalités fixées par la convention CDS 31/ SSS 31. Les équipements individuels gérés par l'EDS sont également à disposition des clubs pour des actions ponctuelles d'initiation.

L'EFS, l'EFC et le SSF National, pour des formations qu'elles agréent, prêtent du matériel contre une participation financière modique. L'emprunt de matériel auprès de ces Commissions Nationales sera privilégié notamment pour les stages de plusieurs jours.

Pour certaines actions et manifestations (stages, JNSC, ...), il arrive que le CDS sollicite un ou des clubs pour subvenir à son manque de propre matériel (matériel individuel pour des initiations, cordes et amarrages, perforateurs sur accus, ...). L'organisme prêteur peut demander, dans ce cas, à être dédommagé financièrement. Cela est en fonctionnement depuis quelques années, sans que ne soit formalisées les modalités de ces mises à disposition par les clubs.



Nouveau mode de fonctionnement :

Dorénavant, le CDS 31 ou l'une de ses commissions, dans la limite financière accordée sur le Budget Prévisionnel, peut emprunter du matériel selon les modalités suivantes :

⌘ **EPI** : Le matériel mis à disposition par les clubs devra être conforme à la gestion préconisée pour les EPI par la FFS.

⌘ **Perte de matériel** : En cas de perte de matériel, le remboursement à l'organisme prêteur sera partagé entre les participants à l'action. Après accord du club prêteur, le montant sera :

- pour du matériel à durée de vie illimitée : sa valeur de remplacement (tarif catalogue Expé de l'année).
- pour du matériel à durée de vie limitée : Sa valeur de remplacement minorée proportionnellement au nombre d'années d'utilisation mentionnées sur la fiche de vie EPI de ce matériel.

⌘ **Casse de matériel** : Le responsable du sinistre fera une déclaration à son assurance en R.C. (dommages matériels aux biens confiés) pour réparation ou remplacement du matériel. En cas de refus de l'assurance individuelle du responsable du sinistre, le CDS (en tant qu'organisateur) tentera une prise en charge par l'assurance fédérale. Le dédommagement prévu au paragraphe « Perte de matériel » sera appliqué en dernier recours.

⌘ **Indemnisation financière pour les clubs prêteurs** : Le club prêteur pourra aspirer à une indemnité calculée sur les bases suivantes :

Matériel	Journée
Equipement individuel complet Spéléo	10 €
Equipement individuel Spéléo (sans combinaison)	8 €
Equipement individuel complet Canyon	10 €
Equipement individuel Canyon (sans combinaison néoprène)	5 €
Cordes, amarrages et kits pour actions Spéléo	0,16 €/ m
Cordes et kits pour activité Canyon	0,12 €/ m
Perforateur, accus de rechange et forets	50 €

Ces indemnités seront limitées à 75% pour le 3^o jour d'utilisation, et à 50% à partir du 4^o jour d'utilisation.

Texte adopté lors de l'Assemblée Générale tenue à Arbas le 23 janvier 2010.

